

Les promesses de Blanquer n'apaisent pas les professeurs

Le ministre de l'Éducation nationale s'est engagé pour une revalorisation progressive de leurs salaires de 10 milliards d'euros par an, à l'horizon 2037.

POURQUOI persistent-ils dans le mécontentement ? Après tout, Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, a promis de mettre progressivement 10 milliards d'euros annuels sur la table d'ici à 2037 pour revaloriser les enseignants. À terme, cela représenterait un gain moyen par professeur de 900 euros bruts par mois, selon les calculs de Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat SE-Unsa. En plus de l'évolution des carrières habituelle. Cette revalorisation historique leur permettrait de se classer dans la moyenne supérieure des pays de l'OCDE en matière de rémunération. Cette revalorisation devrait être inscrite dans une « loi de programmation pluriannuelle », a promis le ministre. Et donc sanctifiée par-delà l'actuel quinquennat. Mardi, les professeurs ont pourtant encore fourni une partie importante des grévistes contre la réforme des retraites. L'appel des syndicats de l'Éducation nationale était suivi par 24,16 % des enseignants, selon le ministère.

« Trop flou, trop loin »

Le gouvernement a toujours reconnu que les professeurs, en l'état actuel de la réforme, seraient perdants. Pourquoi ? Leur taux de primes est faible par rapport au reste de la fonction publique, alors que celles-ci seront prises en compte dans les futures pensions de retraite. À l'exception des professeurs agrégés, mieux payés, « le salaire net d'un enseignant se rapproche de celui d'un brigadier ou d'un gardien de la paix », selon un document interne du ministère. Enfin, le fait qu'à l'avenir les pensions seront calculées sur l'ensemble de la carrière et non sur les six derniers mois est d'autant plus inquiétant pour les enseignants que leurs salaires de début et de fin de carrière sont loin d'être mirobolants (voir ci-dessous).

Le gouvernement a donc d'emblée indiqué qu'une revalorisation importante de leur rémunération était nécessaire. Les annonces se précisent peu à peu. « La revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique » sera inscrite



Jean-Michel Blanquer débat avec des enseignants, vendredi, au lycée Georges-de-La-Tour, à Nancy (54).

JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN/AFP

dans la loi créant le système universel de retraites, a promis Jean-Michel Blanquer. Ces « corps équivalents », ce sont les attachés d'administration, dont les primes correspondent à 45 % de leur rémunération. Quand elles représentent seu-

lement 10 % des rémunérations des professeurs des écoles et 17 % pour les enseignants du collège et du lycée...

C'est précisément sur les primes que portera l'essentiel de la revalorisation. Primes variables, ou fixes ? Plutôt un mé-

lange des deux. Deux types de revalorisation devraient cohabiter : la plus importante, pour les enseignants concernés par la réforme des retraites, nés après 1975, et une autre globale, qui concernerait tous les professeurs. Le processus doit débuter le 1^{er} janvier 2021 et s'étaler sur plusieurs années. Il représenterait un montant d'environ 400 à 500 millions d'euros annuels supplémentaires chaque année. Ces revalorisations pourraient s'accompagner d'une redéfinition du service des enseignants, ce que refusent les syndicats.

« Trop flou, trop loin », assène Jean-Rémi Girard, au Snalc. Comme les autres organisations de l'intersyndicale - qui réunit la FSU, la CGT et FO -, il refuse d'entamer des négociations, qui ont pour condition une réflexion sur le métier. « Le métier d'enseignant est sous-payé. C'est ce qu'a montré le projet de réforme des retraites. Nous ne voulons pas de tâches supplémentaires », indique le syndicaliste. Quelques jours après leurs rendez-vous avec le ministre et au lendemain de la grève de mardi, l'intersyndicale a décidé de reconduire le mouvement. Elle participera à la nouvelle manifestation, programmée le 9 janvier. Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, ne se satisfait pas d'une « situation bien trop floue ». Elle entend obtenir des garanties, notamment pour que les augmentations s'appliquent aussi à la génération née avant 1975, « d'autant plus que cette génération est touchée par l'âge pivot à 64 ans ». À l'image des fractures syndicales autour de la réforme des retraites, l'Unsa, syndicat dit « réformiste » est plus ouvert. « Nous prenons au sérieux l'engagement prononcé. Le gouvernement devrait donner très vite les contenus des premières mesures de 2021 pour montrer que ce qu'il annonce n'est pas du vent », estime Stéphane Crochet, à l'Unsa. Cela éviterait aussi de laisser circuler des « fake news » chez les grévistes. Sur la base de calculs baroques, beaucoup ironisent déjà, en parlant d'une augmentation de « 30 euros bruts mensuels supplémentaires ». ■

C. B. ET M.-E. P.